

saint-pardoux-soutiers

Bientôt une épicerie autonome



L'épicerie s'implantera entre la boulangerie et l'espace de covoiturage. (Photo NR)

Les élus ont validé les numérotations des parcelles de l'espace Paul-Pelletier à l'occasion de l'installation en cours d'une épicerie autonome validée lors du conseil municipal du mercredi 8 novembre 2023. Concernant ce projet et son origine, Guillaume Bonnin, adjoint au maire, a expliqué en marge du conseil : « À l'origine du projet, les questionnements des élus sur le développement économique de la commune qui se passe en périphérie aujourd'hui, et plus particulièrement sur l'espace Paul-Pelletier. Après l'installation de la boulangerie et du salon de coiffure, l'opportunité de voir s'implanter une épicerie autonome a semblé judicieuse pour remettre en marche un service qui existait auparavant. »

Concrètement, la commune loue une partie de son espace

public (terrassement à venir) pour l'installation d'un conteneur appartenant à la société API. Les habitants trouveront dans cette épicerie autonome (donc sans vendeur ou caissier) 700 références dans 40 m² accessibles 24 h/24, 7 J/7, sous surveillance.

Finalisation au printemps

La procédure pour entrer, réaliser ses achats et son paiement sera expliquée par l'employé de la société, qui sera présent de manière régulière.

Les réactions ont été vives à la suite de la délibération de novembre 2023. « Les gens ont peur de la concurrence pour les commerces alentour, mais les études montrent que les achats se font majoritairement à Parthenay ou à Niort. Le service permettra à certains de rester sur place désormais », estime

Guillaume Bonnin. Aux détracteurs qui évoquent la déshumanisation du système, il oppose : « On rêve tous de discuter avec son boucher, mais on sait bien que ce n'est plus possible. L'épicerie restera un lieu où les gens vont se rencontrer. » Une place sera offerte aux producteurs locaux dans les rayons. Le permis de construire est en instruction. Le projet devrait voir le jour au printemps.

Indemnisation. Après 2 ans de travail pour faire reconnaître une dégradation anormale d'un plateau d'élévation au croisement de la route d'Allonne à Château-Bourdin, une indemnisation a été actée, permettant aux élus de valider le devis d'une entreprise de Châtelleraut pour une reprise des travaux d'un montant de 57.557 €.